

**7208/16**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 23 mars 2016

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 23 mars 2016

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Décision du Conseil** portant nomination de cinq membres et de quatre suppléants du Comité des régions, proposés par la République française

**E 11026**





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 18 mars 2016  
(OR. en)**

**7208/16**

**CDR 31**

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de cinq membres et de quatre suppléants du Comité des régions, proposés par la République française

---

**DÉCISION (UE) 2016/... DU CONSEIL**

**du**

**portant nomination de cinq membres et de quatre suppléants  
du Comité des régions,  
proposés par la République française**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement français,

considérant ce qui suit:

- (1) Les 26 janvier, 5 février et 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116<sup>1</sup>, 2015/190<sup>2</sup> et 2015/994<sup>3</sup> portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020.
- (2) Cinq sièges de membre du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M<sup>me</sup> Claudette BRUNET-LECHENAULT, M. Jean-Louis DESTANS, M. Pierre HUGON, M<sup>me</sup> Anne-Marie KEISER et M. Pierre MAILLE.
- (3) Trois sièges de suppléant du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. Pierre BERTRAND, M<sup>me</sup> Mireille LACOMBE et M. Jean-Louis TOURENNE.
- (4) Un siège de suppléant est devenu vacant à la suite de la nomination de M. André VIOLA en tant que membre du Comité des régions,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

<sup>2</sup> Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).

<sup>3</sup> Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).

*Article premier*

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

a) en tant que membres:

- M. Jean-Paul POURQUIER, *Conseiller départemental de la Lozère,*
- M<sup>me</sup> Nathalie SARRABEZOLLES, *Présidente du Conseil départemental du Finistère,*
- M<sup>me</sup> Martine VASSAL, *Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône,*
- M. Jean-Noël VERFAILLIE, *Conseiller départemental du Nord,*
- M. André VIOLA, *Président du Conseil départemental de l'Aude;*

b) en tant que suppléants:

- M<sup>me</sup> Claudette BRUNET-LECHENAULT, *Conseillère départementale de Saône-et-Loire,*
- M. Christian GILLET, *Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire,*
- M<sup>me</sup> Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, *Conseillère départementale du Bas-Rhin,*
- M. Claude WALLENDORFF, *Vice-Président du Conseil départemental des Ardennes.*

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le...

*Par le Conseil*

*Le président*

---